



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 541-1 ET 551-1

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 14 août 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 541-1 et 551-1, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 541-1

Règlement modifiant les objets du règlement numéro 541 décrétant l'acquisition, l'amélioration et le réaménagement de l'immeuble situé au numéro 513, montée Masson (Caisse populaire Desjardins) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 445 300 \$ afin de prévoir des travaux de réaménagement supplémentaires au 513, montée Masson et des travaux de réaménagement aux bâtiments administratifs situés au 3630, rue Émile-Roy et au 790, rue Saint-Pierre.

RÈGLEMENT NUMÉRO 551-1

Règlement modifiant le règlement numéro 551 décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré et prévoyant un emprunt au montant de 1 185 000 \$ pour en payer le coût, et ce, afin de décréter une taxation à l'ensemble du territoire de la ville.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 16 octobre 2017, le règlement numéro 551-1, et en date du 20 octobre 2017, le règlement numéro 541-1.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 541-1 et 551-1 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Le présent avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux. ».

Fait à Terrebonne, ce 1^{er} novembre 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
